



Abondance, le 3 septembre 2019.

Chers exposants,

Nous avons le plaisir de vous adresser un bulletin d'inscription pour le **Marché de Noël d'Abondance** prévu le **23 novembre 2019 de 14h à 18h** et le **24 Novembre 2019 de 9h à 18h**.

Pour le bon déroulement de ces journées, nous vous demandons de respecter ces règles : Chaque exposant peut réserver **1 ou 2 espaces de 3 mètres maximum**.

Les places étant limitées, l'ordre de réception de votre candidature, déterminera la possibilité pour les exposants de participer à cette édition du Marché de Noël, l'Association Abondance d'Évènements fera également une sélection en fonction des produits proposés. **La priorité sera donnée aux demandes d'inscriptions sur 2 jours. Tout dossier incomplet (règlement et documents demandés) ne sera pas pris en compte. La fin des inscriptions est le 26 octobre 2019.**

Un mail ou un courrier vous sera ensuite renvoyé pour confirmer ou non votre participation.

Les exposants devront présenter des objets artisanaux ou produits se rapportant aux thèmes de Noël, de l'hiver ou aux traditions de la vallée d'Abondance. Nous ferons une sélection en fonction de ce critère.

Au verso, le règlement de notre Marché de Noël.

Les exposants doivent apporter leurs propres tables et tréteaux (possibilité de location). Le Marché comprendra seulement des chalets qui ont des tablettes en bois fixes sur 3 côtés (une table peut être rajoutée devant la tablette).

En espérant votre participation, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

L'équipe de l'association ABONDANCE D'ÉVÈNEMENTS

Coupon à retourner avec le **règlement approuvé et signé**, une copie de **votre attestation de responsabilité civile**, la copie de votre **carte professionnelle de la chambre d'artisanat** (si vous êtes professionnel), **des photos** des produits exposés, ainsi que le **paiement** à :

ABONDANCE D'ÉVÈNEMENTS Résidence les Alpes – Chef-lieu – 74360 ABONDANCE

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Objets / produits exposés : _____

1 côté de chalet (3 m)	TARIFS	CHOIX
Samedi 23 (1 côté - 3 m)	15 €	
Dimanche 24 (1 côté - 3 m)	25 €	
Samedi 23 et dimanche 24 (1 côté - 3 m)	35 €	
2 côtés de chalet (6m)		
Samedi 23 (2 côtés - 6 m)	30 €	
Dimanche 24 (2 côtés - 6 m)	50 €	
Samedi 23 et dimanche 24 (2 côtés - 6 m)	70 €	
Location : 1 table (3 m) et 2 tréteaux	5 € x=	
Montant Total		

Electricité : OUI NON

Puissance :

Pour le branchement de

.....
.....

Remarques :

.....
.....
.....

Signature :

Règlement Marché de Noël Abondance

1. Inscription :

Les exposants doivent s'inscrire auprès de l'Association ABONDANCE D'ÉVÈNEMENTS en retournant le bulletin d'inscription accompagné du présent règlement, une copie de leur attestation de responsabilité civile, la copie de leur carte professionnelle de la chambre d'artisanat (si professionnel), des photos des produits exposés et le paiement.

Ces derniers devront présenter des objets artisanaux ou produits se rapportant aux thèmes de Noël, de l'hiver ou aux traditions de la vallée d'Abondance. Une sélection sera faite en fonction de ce critère. Dans le cas contraire, l'association se réserve le droit ne pas accepter la demande d'inscription. Les frais d'inscription seront, dans ce cas, retournés.

Si des produits ou objets non-inscrits ou non-artisanaux sont exposés, ils devront être enlevés de la mise en vente.

Aucune contestation ne sera recevable.

2. Horaires et attribution des emplacements :

Un plan du Marché de Noël sera fait par l'Association Abondance d'Évènements respectant au mieux vos demandes et suggestions. Chaque emplacement sera indiqué par une affiche apposée sur le chalet.

Horaires de mise en place : Samedi : 11h - 14h Dimanche : 7h-9h.

Horaires accueil du public : Samedi : 14h-18h – Dimanche : 9h-18h

Horaires de rangement : Samedi : 18h-20h Dimanche : 18h-20h

3. Matériel mis à disposition :

Les exposants doivent apporter leurs tables et tréteaux. (Possibilité de louer un plateau de 3 mètres et 2 tréteaux à 5 €). N'oubliez pas d'apporter les éléments qui les habilleront (nappes, boules de Noël...).

L'éclairage des stands est réalisé par l'association (guirlande lumineuse + une ampoule centrale). **L'exposant doit préciser s'il a besoin d'électricité et quelle puissance. Il doit apporter ses propres enrouleurs et rallonges/multiprises.**

Les chauffages électriques sont strictement interdits. Seul le chauffage individuel au gaz sera autorisé.

Tout appareil électrique qui n'aura pas fait l'objet d'une demande écrite et d'une acceptation écrite devra être débranché et retiré.

De plus, **l'utilisation de clous, vis, agrafes est interdite.** Seules les punaises peuvent être utilisées et celles-ci doivent être retirées à la fin du marché.

Le Marché de Noël ne pouvant être sécurisé la nuit, vous devrez retirer le samedi soir vos objets exposés ou votre matériel.

4. Produits réservés aux associations

La vente de vin chaud, café et de thé de Noël est réservée exclusivement à l'association Abondance d'Évènements.

Les autres points de restaurations et ventes de boissons à consommer sur place sont réservés aux Associations d'Abondance, suite à la décision collégalement prise lors de la réunion du 17 octobre 2013 de la précédente association organisatrice.

Les associations doivent préciser par écrit les plats ou boissons qu'elles souhaitent proposées, ces produits devront être validés par l'association Abondance d'Évènements suivant les demandes des différentes structures.

5. Assurance

Tous les exposants doivent respecter les horaires d'ouvertures et de rangement des stands, en cas de dépassement de ceux-ci, la responsabilité de l'association Abondance d'Évènements ne pourra être engagée. Chaque exposant doit être couvert par sa propre assurance.

Votre Nom :

Écriture manuscrite « **lu et approuvé** »

Signature